



Notre garantie covid Pour contrer les imprévus nous avons tout prévu !

La garantie covid est un forfait optionnel de **7%** sur le montant du séjour, payable lors de la réservation. Cette garantie vous assure le remboursement* sur votre location des sommes versées ou d'un avoir** suivant les dispositions (sous réserve de présentation d'un justificatif)***

Plus de détails et conditions d'application :

Pour une annulation de réservation :

*si le contractant annule sa réservation avant le 30 avril, un remboursement de l'acompte sera effectué hors : frais de dossier et garantie covid

En cas de confinement :

**si et seulement si un confinement est prononcé cela au maximum 30 jours avant l'arrivée prévue par les autorités compétentes sur toute la France ou en inter régions un avoir d'une validité de 24 mois sera fait sur l'acompte hors : frais dossier et garantie covid Pour en bénéficier le contractant devra envoyer un recommandé avec accusé de réception au maximum dans les 48h00, il sera vérifié l'exactitude des faits. Ne seront pas acceptés les appels téléphoniques, mail

Au delà des 30 jours avant son arrivée le contractant reste redevable envers le camping de la totalité de son séjour effectué ou non.

En cas d'infection :

***si le contractant a le corona virus ou s'il est cas contact 30 jours avant son arrivée et passé le 30 avril: il resterait redevable de la totalité de son séjour.

Avec la garantie covid un avoir sera effectué d'une validité de 24 mois hors : Frais de dossier et garantie covid

Pour que cette disposition entre en vigueur le contractant devra respecter scrupuleusement les conditions suivantes:

Envoyer un recommandé avec accusé de réception ainsi que le solde de son séjour accompagné d'un justificatif médical délivré par une autorité médicale notoirement compétente et cela au maximum dans les 48h00 qui suivent son diagnostic. Ne seront pas acceptés les appels téléphoniques, mail

Passé le délai imparti, la garantie covid prendra fin et le contractant rentrera dans le champ d'application des conditions générales de réservation et restera redevable de la totalité de son séjour même si celui-ci ne peut l'effectuer.

Comment puis-je utiliser mon avoir :

L'avoir pourra être utilisé en plusieurs fois sans toutefois dépasser les 24 mois.

Conditions d'application de la nouvelle réservation :

Si au moment de sa nouvelle réservation il y a une augmentation de tarif le contractant subira sa hausse. Le camping ne pourra pas être tenu responsable en cas de non disponibilité des dates souhaitées par le contractant, ce dernier ne pourra en aucun cas réclamer un dédommagement quel qu'il soit.

Il aura la possibilité d'anticiper sa réservation en posant une option et devra la confirmer avant le 1er mars de l'année suivante. Passé ce délai, les conditions générales de réservation seront appliquées.

Durée de l'avoir :

Passé un délai de 24 mois l'avoir sera perdu.

Il peut être amené à évoluer en fonction des autorités compétentes. Nous nous réservons le droit de modifier la durée de validité et cela sans préavis.

Champs d'application de la garantie covid :

La garantie covid ne se substitue pas à la garantie annulation, elle ne rentre que dans ses propres champs.

Pour toute autre situation se référer aux conditions générales de réservation.

Chaque réservation est nominative et non transmissible, la garantie covid ne s'applique qu'au contractant et à ses accompagnants désignés sur le bon de réservation et uniquement sur le mobil home ou l'emplacement concerné.

La garantie covid cesse ses effets 30 jours avant l'arrivée et ne saurait intervenir si un des éléments énumérés ci-dessus se produisait pendant le séjour. **Tout séjour commencé est dû dans sa totalité. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.**



N'hésitez pas à nous contacter pour le moindre renseignement au 04.66.61.81.71